



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

contrôle

Question écrite n° 2792

Texte de la question

M. Jean Rigal remercie Mme le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat de bien vouloir lui dresser le bilan de la campagne d'information et de sensibilisation pour des vacances 1997 « sans nuages » dans les départements concernés de la région Midi-Pyrénées. Il souhaite notamment connaître le nombre de contrôles effectués ainsi que celui des infractions relevées et leur nature.

Texte de la réponse

Dans le cadre du dispositif « Pour des vacances sans nuages », destiné à assurer la sécurité des prestations et des produits alimentaires ou non alimentaires, le respect de la loyauté des transactions et la bonne information des consommateurs en vacances, les services de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ont effectué l'été dernier, dans la région Midi-Pyrénées, près de 7 000 contrôles auprès de 1 868 entreprises. Ces contrôles ont donné lieu à l'établissement de 209 procès-verbaux et, pour des manquements de moindre importance, à l'envoi de 446 rappels à la réglementation. Le taux infractionnel, qui exprime le nombre de procès-verbaux et de rappels à la réglementation rapporté au nombre de contrôles, s'est élevé à 9,8 %. Ce taux, assez proche d'un département à l'autre (en Aveyron, 1 129 vérifications ont débouché sur 58 procès-verbaux et 61 avertissements, soit un taux de 9,50 %), témoigne d'une situation plutôt satisfaisante dans la région, puisque le taux observé pour l'ensemble du pays a été de 14,2 %. Les infractions observées en Midi-Pyrénées ont porté principalement sur des insuffisances dans le respect des règles d'hygiène alimentaire (températures excessives, dates limites de consommation dépassées, ventes de produits impropres à la consommation) et d'information préalable du consommateur (affichage des prix, étiquetage, publicité de nature à induire en erreur). La vigilance exercée à l'égard de la sécurité des activités sportives de loisir, un des thèmes prioritaires de l'opération, a montré également que des progrès devaient encore être réalisés en ce domaine. Il subsiste notamment des carences dans la sécurité des piscines (défaut d'indication des profondeurs des bassins, absence d'arrêt d'urgence spécifique pour les pompes de filtration, différents risques de coupure ou de foulure dus à des défauts de structures) ainsi que des aires collectives de jeux (vétusté de certains équipements, défauts d'entretien).

Données clés

Auteur : [M. Jean Rigal](#)

Circonscription : Aveyron (2^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2792

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : PME, commerce et artisanat

Ministère attributaire : PME, commerce et artisanat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 septembre 1997, page 2845

Réponse publiée le : 20 octobre 1997, page 3605